



Bulletin Officiel N° 40 du Vendredi 09 Mai 2025

DISTRICT GRAND VAUCLUSE DE FOOTBALL

CLOS DES BASTIDES - CHEMIN BEL AIR
CS 70121 - 84144 MONTFAVET Cedex
Tél. : 04 90 80 63 00 – Fax : 04 90 80 63 03
E-mail : secretariat@grandvaucluse.fff.fr
Site : <http://grandvaucluse.fff.fr>

BULLETIN OFFICIEL INTEGRAL

Hebdomadaire du District GRAND VAUCLUSE de FOOTBALL

LES VAINQUEURS DES FINALES DU 1^{er} MAI à SORGUES

Coupe Espérance

Saint-Didier Pernes remporte cette finale face à l'Entente Graveson. Score final 2-1.



Coupe Amitié

L'US Thoroise remporte cette finale face à Vedene Le Pontet. Score final 7-2.



Coupe Grand Vaucluse U15F à 8

Ce sont les U15F du Football Club de Carpentras qui se sont imposées face à leurs homologues des Minots du Vasio.



PROCES VERBAUX DES COMMISSIONS



BULLETIN OFFICIEL

NUMERO 40

DU 09 Mai 2025



INFORMATIONS IMPORTANTES A TOUS LES CLUBS AU TITRE DU STATUT DE L'ARBITRAGE

Les clubs doivent nous faire retour de la catégorie dans laquelle ils feront jouer leur muté supplémentaire, AVANT le début des compétitions. Toutes demandes postérieures au début des compétitions seront considérées par la Ligue Méditerranée, comme nulles.

CLUBS BENEFICIANT D'UN MUTE SUPPLEMENTAIRE POUR LA SAISON 2024/2025

LISTE DES CLUBS BENEFICIANT DES DISPOSITIONS PREVUES AU CHAPITRE 2 – LE CLUB - ARTICLE 45 du Statut de l'arbitrage.

Ces clubs pourront aligner UN joueur muté supplémentaire durant la saison 2024/2025 dans l'équipe de Ligue ou de District de son choix défini pour toute la saison avant le début des compétitions.

Cette mesure supplémentaire est utilisable pour toutes les compétitions officielles y compris nationales.

BARTHELASSE US **D3**
BEDARRIDES AVS **U14D2**
CAMARET AVS **D3**
CAVAILLON ARC **D1**
CHATEAURENARD FA **D2**
ENTRAIGUES ALTHEN FC **D4**
LE THOR US
ST. MAILLANAIS **D2**
ORANGE FC
PERTUIS USR **U17D1**
VELLERON SO **U15 Brassage**
VIOLES AVS
E. GORDES **D2**
AV. C. AVIGNONNAIS **U14R**

LISTE DES CLUBS BÉNÉFICIANT DE DEUX MUTÉS SUPPLÉMENTAIRES POUR LA SAISON 2024/2025

DENTELLES FC **D3 et U15D1**
SORGUES ESP **D3**
SPORTING COURTHEZON JONQUIERES **R2**
F.A. VAL DURANCE **R2 et D2**

DISCIPLINE ET REGLEMENTS

COMMISSION DES STATUTS ET REGLEMENTS

Ces décisions peuvent être frappées d'appel devant la COMMISSION GENERALE D'APPEL du DISTRICT.

Il doit être interjeté par Lettre Recommandée, soit par télécopie ou par courrier électronique (avec accusé de réception) obligatoirement avec en tête du club, dans un délai de 7 jours, à compter de la date de parution sur le Bulletin Officiel. Le droit de constitution et d'instruction du dossier, sera directement débité sur le compte du club.

Réunion du Mercredi 07 Mai 2025

Présents : MM. CRESPIN Raymond – ROCHER Lionel – SEMPERE Alain – DEPACE Thomas – MME GUEGAN Martine – MME GONDTRAN Lina

Excusés : M. ILAFKIHEN Tarik

NOUVEAUX DOSSIERS

DOSSIER N° 379 : MONTEUX O / ST DIDIER PERNES – COUPE U16 GRAND VAUCLUSE du 23/04/2025
DOSSIER N° 380 : VILLENEUVE FC / AVIGNON AC – U12 Avenir du 26/04/2025
DOSSIER N° 387 : OLYMPIQUE SALTESIEN / VISAN – DISTRICT 4 du 04/05/2025
DOSSIER N° 388 : VEDENE LE PONTE T / ST DIDIER PERNES – U16 D1 du 04/05/2025
DOSSIER N° 391 : PERTUIS USR / CAVAILLON PHENIX – FEMININE à 8 du 04/05/2025
DOSSIER N° 394 : CAVAILLON ARC / CABANNES ST – DISTRICT 3 du 04/05/2025
DOSSIER N° 396 : TOURAINE US / MONTEUX O – U16D1 04/05/2025
DOSSIER N° 397 : LES ANGLES EMAF / SORGUES ESP – U14D2 du 03/05/2025
DOSSIER N° 398 : ROGNONAS / TOURAINE US – DISTRICT 3 du 04/05/2025
DOSSIER N° 404 : GORDES ESP / ST JEAN DU GRES – DISTRICT 4 du 01/05/2025
DOSSIER N° 405 : EYGALIERE MOLLEGES / VEDENE LE PONTET – FEMININE à 8 D1 du 04/05/2025
DOSSIER N° 406 : BARBENTANE O / ST DIDIER PERNES – FEMININE à 8 D2 du 04/05/2025
DOSSIER N° 402 : GRAVESON / TOURAINE US – DISTRICT 4 04/05/2025
DOSSIER N° 399 : AUREILLES / TARASCON FC – U15D3 du 04/05/2025
DOSSIER N° 401 : LES MINOTS DU VASIO / ST JEAN DU GRES FONTVIEILLE – U15F à 11 du 03/05/2025
DOSSIER N° 400 : ST JEAN DU GRES / ISLE BC – U13F à 8 du 03/05/2025

DOSSIERS EN ATTENTE

DOSSIER N° 407 : GRAVESON ENT / TOURAINE US – U18 F à 8 du 03/05/2025
DOSSIER N° 408 : CHEVAL BLANC / ST JEAN DU GRES – U18F à 8 du 03/05/2025
DOSSIER N° 409 : RASTEAU AS / GORDES ESP – FEMININE à 8 D1 du 04/05/2025
DOSSIER N° 410 : AUTRE PROVENCE / BOLLEN MJCV – DISTRICT 4 du 04/05/2025
DOSSIER N° 411 : ISLE BC / CADEROUSSE – U15 F à 8 du 03/05/2025
DOSSIER N° 389 : RC PROVENCE / MONDRAGON – DISTRICT 4 du 01/05/2025
DOSSIER N° 390 : SORGUES ESP / LES MINOTS DU VASIO – DISTRICT 3 du 04/05/2025
DOSSIER N° 392 : ST DIDIER PERNES / GRAVESON ENT – COUPE ESPERANCE du 01/05/2025
DOSSIER N° 393 : VAL DURANCE / MONTEUX O – COUPE AVENIR U17 du 30/04/2025
DOSSIER N° 395 : TARASCON SC / LUBERON SC – U16D2 du 04/05/2025

RAPPEL - RESERVES RECLAMATIONS

Réserves portant sur la qualification ou la participation d'un joueur qui présente une pièce d'identité lors du contrôle des licences avant match :

Le club qui présente **une pièce d'identité** de l'un de ses joueurs lors du contrôle doit **obligatoirement** présenter un certificat médical, qui peut être celui figurant sur la demande de licence de non contre-indication à la pratique du football, établi au nom du joueur et comportant le nom du médecin, la date de l'examen et sa signature manuscrite et son cachet.

Tout club visé par des réserves formulées pour non-présentation de licence peut se voir demander l'original, aucune photocopie ne sera acceptée, de la ou des licences concernées par l'organisme gérant la compétition.

A défaut de cet envoi dans les délais impartis, le club concerné encourt la perte par pénalité du match si les réserves sont régulièrement confirmées. (ART 142-7)

IMPORTANT – FORMALITES D'AVANT MATCH

- Le club recevant doit tout mettre en œuvre afin de disposer d'une tablette en état de fonctionnement pour toute la durée de la rencontre.

Le club recevant à l'obligation de synchroniser la tablette au moins une fois le jour du match, sous peine de sanction. Les licences sont consultables sur la tablette par les deux équipes et l'arbitre

-En cas de recours à une feuille de match papier, les arbitres exigent la présentation des licences dématérialisées sur l'outil Footclubs Compagnon.

A défaut de pouvoir utiliser cet outil et si le club a imprimé une ou plusieurs licences sur papier libre il peut présenter celle-ci (listing licence). Dans ce cas l'arbitre se saisit de la ou des licence(s) concernée(s) et la/les transmet dans les meilleurs délais à l'organisme gérant la compétition.

Rappel : Les clubs (recevant et visiteurs) doivent adresser un rapport succinct sur les anomalies de fonctionnement sous peine d'amende.

La commission rappelle aux clubs U12 N1 et U13 N1 que l'édition d'un rapport est obligatoire dans le cas de non-utilisation de la tablette.

DOSSIER N° 378 : BARTHELASSE US / MONTFAVET SPC – DISTRICT 3 du 20/04/2025

Vu la réclamation d'après match portée par le club MONTFAVET SPC en date du 25/04/2025.

Cette réclamation porte sur la participation et la qualification du joueur SINADOUCAOUDIN Joice et du joueur SALHI Sofiane du club de BARTHELASSE US, ces joueurs étant en état de suspension.

Attendu qu'après vérification auprès du fichier discipline du district Grand Vaucluse, il s'avère que les joueurs :

- SALHI Sofiane sanction de 6 matchs dont 3 avec sursis : purgée
- SINADOUCAOUDIN Joice : suspendu 1 match avec date d'effet le 14/04/2025.

Par ces motifs,

La CSR jugeant en premier ressort dit match perdu par pénalité à BARTHELASSE US le club de MONTFAVET gardant le score acquit sur le terrain

La CSR donne 1 match de suspension à Mr SINADOUCAOUDIN Joice, à compter du 12/05/2025 pour avoir participé à un match alors qu'il

était suspendu (art 226 alinéa 5).

Dossier transmis à la commission compétente aux fins d'homologation

DOSSIER N° 379 : MONTEUX O / ST DIDIER PERNES – COUPE U16 GRAND VAUCLUSE du 23/04/2025

Vu la réclamation d'après match portée par M GIACOMO Wilfried Dirigeant de MONTEUX O en date du 24/04/2025 : Cette réclamation porte sur la qualification et la participation de M FERRICO Lukas au motif que ce joueur a participé au match alors qu'il était en état de suspension.

Vu la réponse de St DIDIER PERNES suite à la demande de la CSR.

Attendu après vérification du fichier discipline du district Grand Vaucluse il s'avère que ce joueur était suspendu pour 1 match date d'effet au 14/04/2025.

Par ces motifs,

La CSR jugeant en premier ressort dit match perdu par pénalité à

ST DIDIER PERNES pour en porter bénéfice à MONTEUX O (voir article 187, alinéa 2 des Règlements Généraux de la F.F.F.) et donne un match de suspension à FERRICO Lukas à compter du 12/05/2025 pour avoir participé à un match alors qu'il était suspendu

Dossier transmis à la commission compétente aux fins d'homologation

DOSSIER N° 380 : VILLENEUVE FC / AVIGNON AC – U12 Avenir du 26/04/2025

Vu la réclamation d'après match portée par M CEZAC Patrick du club de **VILLENEUVE FC en date du 26/04/2025**.

Cette réclamation porte sur la qualification et la participation au match de l'ensemble des joueurs de l'équipe de AVIGNON AC.

Au motif que certains joueurs sont susceptibles d'avoir participé à une rencontre officielle de l'équipe supérieure de leur club le jeudi 24/04/2025. L'équipe supérieure ne jouant pas ce jour ou dans les 24 h.

La CSR juge en premier ressort la réserve recevable en la forme.

Attendu qu'après vérification la feuille de match du 24/04/2025 correspondant à la dernière rencontre officielle de l'équipe supérieure VEDENE LEPONTET - AVIGNON en Championnat

Il s'avère que aucun joueur n'a participé à cette rencontre :

Par ces motifs,

La CSR jugeant en premier ressort dit réclamation non fondée et confirme le score acquit sur le terrain VILLENEUVE FC- AVIGNON AC 2 à 4

Dossier transmis à la commission compétente aux fins d'homologation

DOSSIER N° 387 : OLYMPIQUE SALTESIEN / VISAN – DISTRICT 4 du 04/05/2025

Vu sur la feuille l'annotation de Mr EL HAMMOUNI Abdelhay arbitre bénévole :

« Arrêt de la rencontre à la 59eme minute pour cause de contestations : j'ai arrêté la rencontre sur le score de 5 à 4 ».

Par ces motifs,

La CSR jugeant en premier ressort dit match à rejouer (article 159 Alinéa 2 des Règlements Généraux de la F.F.F.)

Dossier transmis à la commission compétente aux fins de programmation

DOSSIER N° 388 : VEDENE LE PONTE T / ST DIDIER PERNES – U16 D1 du 04/05/2025

Vu sur la feuille l'annotation de Mr JAMALI Rayan arbitre Officiel :

« Arrêt de la rencontre à la 28eme minute pour cause de blessure grave nécessitant l'intervention des secours : j'ai arrêté la rencontre sur le score de 0 à 1 ».

Par ces motifs,

La CSR jugeant en premier ressort dit match à rejouer (article 159 Alinéa 2 des Règlements Généraux de la F.F.F.)

Dossier transmis à la commission compétente aux fins de programmation

DOSSIER N° 391 : PERTUIS USR / CAVAILLON PHENIX – FEMININE à 8 du 04/05/2025

Vu la réserve portée sur la feuille de match par Mme MAILLET Laurence capitaine de CAVAILLON PHENIX

Cette réserve porte sur la participation et la qualification de la joueuse EMPIS Ophélie du club de PERTUIS USR au motif que cette joueuse est interdite de surclassement.

Vu la confirmation de réserve reçue par courrier électronique en date du 04/05/2025, reprenant les termes de la réserve.

La CSR juge en premier la réserve recevable en la forme.

Attendu qu'après vérification du fichier licence de la ligue Méditerranée il s'avère que cette joueuse est titulaire d'une licence U17 F sans surclassement autorisé

Par ces motifs,

La CSR jugeant en premier ressort dit match perdu par pénalité à PERTUIS USR pour en porter bénéfice à CAVAILLON PHENIX.

Dossier transmis à la commission compétente aux fins d'homologation

DOSSIER N° 394 : CAVAILLON ARC / CABANNES ST – DISTRICT 3 du 04/05/2025

Vu la réserve portée sur la feuille de match par M ABRIC Fabien capitaine de CABANNES ST .

Cette réserve porte sur l'ensemble des joueurs de CAVAILLON ARC au motif que sont susceptibles d'être inscrit sur la feuille de match plus de 3 joueurs ayant joués plus de 10 matchs avec une équipe supérieure de leur club.

Vu la confirmation de réserve reçue par courrier électronique en date du 04/05/2025, reprenant les termes de la réserve.

La CSR juge en 1^{er} ressort la réserve recevable en la forme.

Attendu qu'après vérification des feuilles de match de l'équipe supérieure de leur club il s'avère que seul 1 joueur de cette rencontre a participé à plus de 10 rencontres.

Par ces motifs,

La CSR jugeant en premier ressort dit la réserve non fondée sur le fond et confirme le score acquis sur le terrain CAVAILLON ARC – CABANNES ST 3 à 0

Dossier transmis à la commission compétente aux fins d'homologation

DOSSIER N° 396 : TOURAINE US / MONTEUX O – U16D1 04/05/2025

Vu sur la feuille l'annotation de Mr BOUCHENTOUF Mansour arbitre officiel :

« A la 64 -ème minute de jeu l'Éducateur de MONTEUX O a ordonné à ses joueurs de quitter le terrain.».

Par ces motifs,

La CSR jugeant en premier ressort dit match perdu par abandon de terrain à MONTEUX O

Dossier transmis à la commission compétente aux fins d'homologation

DOSSIER N° 397 : LES ANGLES EMAF / SORGUES ESP – U14D2 du 03/05/2025

Vu sur la feuille l'annotation de Mr BOUKHABZA Ilyess arbitre officiel :

« Arrêt de la rencontre à la 70eme minute pour cause de blessure du n° 1, 5, 8 et 10 du club des ANGLES EMAF, cette équipe s'est retrouvé en nombre insuffisant de joueurs (7 sur le terrain) : j'ai arrêté la rencontre sur le score de 2 à 5 ».

Par ces motifs,

La CSR jugeant en premier ressort dit match perdu par pénalité à LES ANGLES EMAF (article 159 Alinéa 2 des Règlements Généraux de la F.F.F.)

Dossier transmis à la commission compétente aux fins d'homologation

DOSSIER N° 398 : ROGNONAS / TOURAINE US – DISTRICT 3 du 04/05/2025

Vu sur la feuille l'annotation de Mr EL FIGHA Aziz arbitre officiel :

« A la 75 -ème minute de jeu l'Éducateur de TOURAINE US a ordonné à ses joueurs de quitter le terrain.».

Par ces motifs,

La CSR jugeant en premier ressort dit match perdu par abandon de terrain à TOURAINE US

Dossier transmis à la commission compétente aux fins d'homologation

DOSSIER N° 404 : GORDES ESP / ST JEAN DU GRES – DISTRICT 4 du 01/05/2025

Vu le courrier électronique de Mme ESPOSITO Secrétaire de GORDES ESP en date du 30/04/2025 qui précise :

« L'équipe de GORDES ESP ne sera pas présente à la rencontre du 01/05/2025 et ce par manque d'effectif.»

Par ces motifs,

La CSR jugeant en premier ressort dit match perdu par forfait à GORDES ESP (voir article 159, alinéa 4 des Règlements Généraux de la

F.F.F.)

Dossier transmis à la commission compétente aux fins d'homologation

DOSSIER N° 405 : EYGALIERE MOLLEGES / VEDENE LE PONTET – FEMININE à 8 D1 du 04/05/2025

Vu le courrier électronique de M ABEL-COINDOZ Aurélien Secrétaire de VEDENE LE PONTET en date du 02/05/2025 qui précise : « L'équipe de VEDENE LE PONTET ne sera pas présente à la rencontre du 04/05/2025 et ce par manque d'effectif. »

Par ces motifs,

La CSR jugeant en premier ressort dit match perdu par forfait à VEDENE LE PONTET (voir article 159, alinéa 4 des Règlements Généraux de la F.F.F.)

Dossier transmis à la commission compétente aux fins d'homologation

DOSSIER N° 406 : BARBENTANE O / ST DIDIER PERNES – FEMININE à 8 D2 du 04/05/2025

Vu le courrier électronique de Mme FRETTO J Secrétaire de ST DIDIER PERNES en date du 30/04/2025 qui précise : « L'équipe de ST DIDIER PERNES ne sera pas présente à la rencontre du 04/05/2025 et ce par manque d'effectif. »

Par ces motifs,

La CSR jugeant en premier ressort dit match perdu par forfait à ST DIDIER PERNES (voir article 159, alinéa 4 des Règlements Généraux de la F.F.F.)

Dossier transmis à la commission compétente aux fins d'homologation

DOSSIER N° 402 : GRAVESON / TOURAINE US – DISTRICT 4 04/05/2025

Vu le courrier électronique de Mme Christine MUÑOZ secrétaire de TOURAINE US en date du 04/05/2025 qui précise : « L'équipe de TOURAINE US ne sera pas présente à la rencontre du 04/05/2025 et ce par manque d'effectif. »

Par ces motifs,

La CSR jugeant en premier ressort dit match perdu par forfait à TOURAINE US (voir article 159, alinéa 4 des Règlements Généraux de la F.F.F.)

Dossier transmis à la commission compétente aux fins d'homologation

DOSSIER N° 399 : AUREILLES / TARASCON FC – U15D3 du 04/05/2025

Vu sur la feuille l'annotation de Mr BOUKHABZA Ilyess arbitre officiel : « A la 32 -ème minute de jeu l'Éducateur de TARASCON FC a ordonné à ses joueurs de quitter le terrain ».

Par ces motifs,

La CSR jugeant en premier ressort dit match perdu par abandon de terrain à TARASCON FC

Dossier transmis à la commission compétente aux fins d'homologation

DOSSIER N° 401 : LES MINOTS DU VASIO / ST JEAN DU GRES FONTVIEILLE – U15F à 11 du 03/05/2025

Vu le courrier électronique de M Sébastien LESAGE Président de ST JEAN DU GRES en date du 02/05/2025 qui précise : « L'équipe de ST JEAN DU GRES ne sera pas présente à la rencontre du 03/05/2025 et ce par manque d'effectif. »

Par ces motifs,

La CSR jugeant en premier ressort dit match perdu par forfait ST JEAN DU GRES (voir article 159, alinéa 4 des Règlements Généraux de la F.F.F.)

Dossier transmis à la commission compétente aux fins d'homologation

DOSSIER N° 400 : ST JEAN DU GRES / ISLE BC – U13F à 8 du 03/05/2025

Vu le courrier électronique de Stéphanie CANOVAS du club de ISLE BC en date du 02/05/2025 qui précise : « L'équipe de ISLE BC ne sera pas présente à la rencontre du 03/05/2025 et ce par manque d'effectif. »

Par ces motifs,

La CSR jugeant en premier ressort dit match perdu par forfait à ISLE BC (voir article 159, alinéa 4 des Règlements Généraux de la F.F.F.)

Dossier transmis à la commission compétente aux fins d'homologation

ACTIVITÉS SPORTIVES

COMMISSION DES COMPETITIONS SENIORS

Ces décisions peuvent être frappées d'appel devant la COMMISSION GENERALE D'APPEL du DISTRICT.

Il doit être interjeté par Lettre Recommandée, soit par télécopie ou par courrier électronique (avec accusé de réception) obligatoirement avec en tête du club, dans un délai de 7 jours, à compter de la date de parution sur le Bulletin Officiel. Le droit de constitution et d'instruction du dossier, sera directement débité sur le compte du club.

Réunion du Lundi 05 Mai 2025

Présents : M. GILLES (Président), M. CHAUMARD, Mme GUEGAN, Mme NICOLAS.

Excusé : M. RANC

SECTEUR CHAMPIONNAT

D2 :

Le match N° 28883815 EYRAGUES O 1 / PROVENCE RC 1 arrêté le Dimanche 04/05/2025, sera à rejouer le Mercredi 07/05/2025 à 20h.

Le match N° 28883814 MAILLANE SDE 1 / CALAVON FC 1 arrêté le Dimanche 04/05/2025, sera à rejouer le Jeudi 08/05/2025 à 17h.

D3 :

En réponse au FC NYONS : Le forfait général du FC ORANGE a bien été acté dans la période des matchs retour.

Le match N° 28883031 : PERTUIS USR 2 / BARTHELASSE US 1 du 11/05 se jouera à 17h.

D4 :

Le match N° 29203980 : CADEROUSSE US 2 / GADAGNE SC 4 du 11/05 se jouera à 15h00.

Le match N° 29204122 : AVIGNON AC 1 / VILLENEUVE FC 2 du 11/05 se jouera à 12h45.

Le match N° 28941656 : GRAVESON ENT 2 / ST ANDIOL 1 du 08/05, ST ANDIOL déclare forfait.

Suite à 3 forfaits simples MORIERES ACS 2 est Forfait Général.

Suite à 3 forfaits simples AUTRE PROVENCE 3 est Forfait Général.

Suite à 3 forfaits simples TOUR D'AIGUES 2 est Forfait Général.

COMMISSION DES JEUNES A 11

Ces décisions peuvent être frappées d'appel devant la COMMISSION GENERALE D'APPEL du DISTRICT.

Il doit être interjeté par Lettre Recommandée, soit par télécopie ou par courrier électronique (avec accusé de réception) obligatoirement avec en tête du club, dans un délai de 7 jours, à compter de la date de parution sur le Bulletin Officiel. Le droit de constitution et d'instruction du dossier, sera directement débité sur le compte du club.

Réunion du Mardi 06 Mai 2025

Présents : Mme NICOLAS (Présidente). MM. BOCHET, POLI, DANY.

Excusés : M. GARCIA, ABEILLE, CATALIN.

SECTEUR CHAMPIONNAT

U14 D2

Poule B :

Le match N° 29295351 : MORIERES ACS 1 / VILLENEUVE FC 2 se jouera à 15h00.

Poule C :

Le match N° 29295521 : VAL DURANCE FA 1 / PERTUIS USR 1 se jouera le Mercredi 21 Mai à 17h30

U16D1 :

Le match N° 28872713 : MONTEUX O 1 / AVIGNON AC 1 se jouera le 10/05 à 16h.

SECTEUR COUPE

Mardi 13 Mai 2025 auront lieu les tirages des ½ Finale Coupe Avenir U16 et ¼ de Finale Coupe Avenir U14

Coupe U15 Avenir

¼ de Finale à jouer le 11/05/2025

**GRAVESON ENT 1 / GADAGNE SC 1
VILLELAURE 1 / MONTEUX 0 2**

¼ de Finale à jouer le 11/05/2025, en raison de match de championnat en retard

**OPPEDE MAUBEC 1 / AVIGNON US 1
CAMARET AS 1 / MONTFAVET SC 1**

Coupe U16 Avenir

Le match N° 53324585 : VILLENEUVE FC 2 / VAL DURANCE FA 1 se jouera le 11/05 à 10h30

Coupe U17 Avenir

½ Finale à jouer le 18/05/2025

**LE THOR US 1 / NYONS FC 1
MONTEUX O 2 ou VAL DURANCE FA 1 / NOVES O 1**

COMMISSION DU DÉVELOPPEMENT DU FOOTBALL FÉMININ ET DE LA FÉMINISATION

Ces décisions peuvent être frappées d'appel devant la COMMISSION GENERALE D'APPEL du DISTRICT.

Il doit être interjeté par Lettre Recommandée, soit par télécopie ou par courrier électronique (avec accusé de réception) obligatoirement avec en tête du club, dans un délai de 7 jours, à compter de la date de parution sur le Bulletin Officiel. Le droit de constitution et d'instruction du dossier, sera directement débité sur le compte du club.

Réunion du Mardi 6 MAI 2025

Présents : MME DOSSARD (Présidente), M. D'ASCANIO, M. ZANDOMENEGHI, M. BES. M. PEGAS, M. LE GALL,

Excusés : Mme NOVELLI, M. VIDAL, Mme DOUZON,

CORRESPONDANCE

Les barrages U15F et U18F auront lieu les 24 mai (aller) et 31 mai (retour).

Les barrages pour l'accession en championnat R1 Féminin les 25 mai et 1^{er} juin.

SECTEUR CHAMPIONNATS

CHAMPIONNAT SENIOR F A 8 D2

Le match N° 30059656 : LES MINOTS DU VASIO 2 / ST ANDIOL du 1^{er} Mai est reporté au 09/05/2025 à 20h

Le match N° 30059658 : VENTOUX SUD FC 2 / LE THOR US 2 du 8 Mai est reporté au 14/05/2025 à 19h

CHAMPIONNAT U15 F A 8

Suite à 3 forfaits simple le BC ISLE est forfait général

Le match N° 30087600 : JSA / ST REMY devra se jouer un mercredi.

Le match N° 30087601 : MAILLANE SDE / AFFM est reporté au 17/05

Le match N° 30087611 : MAILLANE SDE / VEDENE LE PONTET est reporté au 14/05

Le match N° 30087676 : CADEROUSSE / RASTEAU du 07/06/2025 est avancé au 04/06/2025 à 18h

CHAMPIONNAT U15 F A 11

Challenge joue-la comme Wendie le 10 mai 2025

Participant : U12F/U13F/U14F et 3 U15F

Les équipes engagées : US CADEROUSSE / AS PIOLENC / VENTOUX SUD / EAF / AC VEDENE LE PONTET / FCF MONTEUX

REGLEMENT : ACCESION U15F R1 APPLICATION DU REGLEMENT DES CHAMPIONNATS SENIORS

5. En cas d'égalité de points dans le classement des matchs joués entre les ex aequo, ils seront départagés par la différence entre les buts marqués et les buts concédés par

chacun d'eux, au cours des matchs qui les ont opposés, étant admis qu'un match perdu par forfait ou pénalité, pour ces mêmes matchs, classera l'équipe en cause immédiatement après la ou les équipes à égalité avec elle.

6. En cas de nouvelle égalité, entre deux ou plusieurs équipes, elles seront départagées par la différence de buts, calculée sur tous les matchs de la poule.

7. En cas de nouvelle égalité, on retiendra en premier lieu celle qui a marqué le plus grand nombre de buts, calcule sur tous les matchs de la poule.

8. En cas de nouvelle égalité on retiendra alors l'équipe qui aura marqué le plus grand nombre de buts à l'extérieur, calcule sur tous les matchs de la poule.

9. Enfin, en cas de persistance d'égalité, la commission compétente procèdera à un tirage au sort.

Le match N° 30085185 : ST JEAN DU GRES / CARPENTRAS prévu le 10/05 se jouera le 17/05.

CHAMPIONNAT U13 F A 8

RAPPEL :

Joueuses qui sont autorisées à jouer en U13F : U12F – U13F et 3 U11F (joueuses U10F non autorisées), les filles qui jouent le matin avec les U13F ne peuvent pas jouer l'après-midi ni avec les U10F-U11F ni avec les garçons.

FESTIFOOT

Félicitations à toutes les équipes ayant participé à la finale du 5 avril à Althen, tous nos encouragements aux 2 clubs qui nous représenteront à ligue : FCF Monteux et AC Avignon.

FOOT ANIMATION

RAPPEL : Les autorisations parentales ne sont pas autorisées pour les plateaux, (sauf pour la rentrée du foot) Les joueuses doivent avoir une licence officielle FFF pour participer aux plateaux féminins de U6F-U9F et U10F-U11F.

U6F – U9F

Journée des féminines Samedi 10 mai
à CHEVAL BLANC FC aux STADE PIERRE FABRE

Accueil des équipes 10h début du plateau 10h30

Euro Feminin Journee Des Feminines Du 10 Mai Cheval Blanc

EAF -> FRANCE
US CADEROUSSE -> NORVEGE
ST REMY -> ANGLETERRE
SCOMM -> ISLANDE
FC CHEVAL BLANC -> PAYS DE GALLE
SDEP -> ALLEMAGNE
AC VEDENE LE PONTET -> LA SUEDE
VENTOUX SUD -> POLOGNE
AFFM -> FINLANDE
CAVAILLON PHENIX -> ITALIE
FCF MONTEUX -> ESPAGNE
FC CALAVON -> PAYS BAS
FC TARASCON -> ITALIE
ACA -> PORTUGAL
LMDV -> BELGIQUE
PIOLENC -> SUISSE
EFRM -> DANEMARK
FCEA -> BELGIQUE

(Sur les plateaux les licences sont OBLIGATOIRES)

Organisation des plateaux :

1ère rotation : Ballon magique 10 minutes

4 matchs de 10 minutes

PLANNING PREVISIONNEL U6F – U9F

Calendrier complet avec les nouvelles dates, feuilles de licences, et feuilles de plateaux disponible sur le site du DISTRICT.
Menu « DOCUMENTS », « INFOS PRATIQUES » sélectionner une catégorie « FEMININES » et « PLATEAU U6F – U9F »

U10F – U11F

Journée des féminines Samedi 10 mai
à CHEVAL BLANC FC aux STADE PIERRE FABRE

Accueil des équipes 10h début du plateau 10h30

Euro Feminin Journee Des Feminines Du 10 Mai Cheval Blanc

EAF -> FRANCE
US CADEROUSSE -> NORVEGE
ST REMY -> ANGLETERRE
SCOMM -> ISLANDE
FC CHEVAL BLANC -> PAYS DE GALLE
SDEP -> ALLEMAGNE
AC VEDENE LE PONTET -> LA SUEDE
VENTOUX SUD -> POLOGNE
AFFM -> FINLANDE

CAVAILLON PHENIX -> ITALIE
 FCF MONTEUX -> ESPAGNE
 FC CALAVON -> PAYS BAS
 FC TARASCON -> ITALIE
 ACA -> PORTUGAL
 LMDV -> BELGIQUE
 PIOLENC -> SUISSE
 EFRM -> DANEMARK
 FCEA -> BELGIQUE

RAPPEL : Les U8F ne sont pas autorisées à jouer dans la catégorie U10F – U11F
 (Sur les plateaux les licences sont OBLIGATOIRES)

PLANNING PREVISIONNEL FOOT A 5

Afin de faire des plateaux de secteur, nous avons créé deux poules :

SITE 1	SITE 2
AC VEDENE LE PONTET 1	ST REMY FC
AC VEDENE LE PONTET 2	CALAVON FC
AC AVIGNON 1	CHEVAL BLANC FC
AC AVIGNON 2	PHENIX CAVAILLON
AC AVIGNON 3	TARASCON FC 1
FC ENTRAIGUES ALTHEN	MONTEUX FCF
VENTOUX SUD	

PLANNING PREVISIONNEL FOOT A 8

Le planning est effectué en fonction des équipes qui ont déjà participé en plateau foot à 8.

Lors des plateaux, les licences des joueuses sont obligatoires et doivent être fournies au club recevant. Les feuilles de plateaux doivent être complétées par le club recevant et envoyées par mail avec les feuilles de licences via la boîte mail officiel au district à secretariat@grandvaucluse.fr

Calendrier complet avec les nouvelles dates, feuilles de licences, et feuilles de plateaux disponible sur le site du DISTRICT.
 Menu « DOCUMENTS », « INFOS PRATIQUES » sélectionner une catégorie « FEMININES » et « PLATEAU U10F – U11F »

RAPPEL : les filles qui jouent le matin avec les U13F ne peuvent pas jouer l'après-midi ni avec les U10F-U11F ni avec les garçons.

SECTEUR COUPES

COUPE U15F A 11

CARPENTRAS / LMDV

Finale coupe le Samedi 10 Mai 2025

COUPE U15F A 8

Bravo au FC CARPENTRAS !

COUPE GRIOLET U18F

FINALE :

ST JEAN DU GRES / CHEVAL BLANC

Finale coupe le samedi 24 mai à 16h au Stade Ulysse FABRE à Vaison la Romaine
 Lever de rideau de la Coupe U15F à 11

COUPE DE L'AMITIE A 8

Bravo à US THOROISE !

COUPE CHABAS FEMININE 11

FINALE :

SDEP 1/ EAF 1

Finale coupe le samedi 17 mai à 18h au Stade Pierre Manen à Montfavet
 Lever de rideau de la coupe Grand Vaucluse Séniors Masculin

COMMISSION FOOTBALL ANIMATION

Ces décisions peuvent être frappées d'appel devant la COMMISSION GENERALE D'APPEL du DISTRICT.

Il doit être interjeté par Lettre Recommandée, soit par télécopie ou par courrier électronique (avec accusé de réception) obligatoirement avec en tête du club, dans un délai de 7 jours, à compter de la date de parution sur le Bulletin Officiel. Le droit de constitution et d'instruction du dossier, sera directement débité sur le compte du club.

Réunion du Vendredi 02 Mai 2025

Présents : M. SASSI, M. THIABAUD, M. LAURENT ;

Excusé : M. CID, M. GOUSSET, M. EL HAMMOUMI, Mme DOUZON, M. ZANDOMENEGHI, Mme GARCIA (Présidente de la Commission) ;

Présents visio : M. ZEDGUENIDZE.

U12-U13



RAPPEL Règlement U13G – Article 6.2 HORAIRES:

« Les coups d'envoi des matchs des deux dernières journées sont fixés le même jour à la même heure – 13H30. »
A l'appréciation de la Commission, il peut être dérogé pour les matchs ne présentant aucun enjeu sportif.

Classement Finale Challenge Départemental U13 :

1. Mondragon Mornas GJ 1
2. Apilles FC
3. Mondragon Mornas GJ 2
4. Val Durance FA
5. Avignon Ouest FC
6. Monteux O.
7. Vedene Le Pontet AC
8. Entraigues Althen FC
9. RC Provence
10. Velleron SO
11. Calavon FC
12. Cheval Blanc FC
13. Barbentane O.
14. Gres d'Orange US
15. Sarrians COM
16. St Rémy FC

La commission Foot Animation remercie le Club de Nyons FC pour l'accueil et l'investissement.

U10-U11

FEUILLES DE MATCHS NON RECUES - JOURNÉE 6 :

N° DE MATCH	NOM DU CLUB	OBSERVATIONS
POULE 1	COURTHEZON/JONQUIERES SC 1	
POULE 1	NYONS FC 1	
POULE 2	LAPALUD US 1	
POULE 3	AUTRE PROVENCE US	
POULE 6	GADAGNE SC 1	
POULE 7	GOULT ROUSSILLON AV 1	
POULE 7	ST JEAN DU GRES FONTV 2	
POULE 8	BEDARRIDES AS 2	
POULE 9	GADAGNE SC 2	
POULE 9	APT JS 2	
POULE 10	ORANGE FC 3	
POULE 10	BARBENTANE O. 2	
POULE 11	RC PROVENCE 3	
POULE 11	COURTHEZON/JONQUIERES SC 4	
POULE 12	LES MINOTS DU VASIO 3	
POULE 13	BEDARRIDES AS 3	
POULE 13	VISAN JS	
POULE 14	ROGNONAS SPC 1	

U8-U9

DERNIER PLATEAU DE LA SAISON 2024-2025 : SAMEDI 17 MAI 2025 CHEZ E.

U6-U7

DERNIER PLATEAU DE LA SAISON 2024-2025 : SAMEDI 24 MAI 2025 CHEZ E.

FEUILLES DE MATCHS NON RECUES - JOURNÉE 9 CHEZ D :

- POULE 2 : AUTRE PROVENCE US 2
POULE 3 : ENTRAIGUES/ALTHEN FC 3
POULE 10 : VILLENEUVE FC 2
POULE 11 : AVIGNON US
POULE 16 : AUTRE PROVENCE US 1
POULE 17 : COURTHEZON/JONQUIERES SC 1
POULE 20 : MORIERES ACS 1

**La Journée Nationale des Débutants
aura lieu le 07 JUIN 2025
à Gadagne – Stade Pierre MOLAND**

La présence de **2 équipes par club** est possible.
Tous les clubs sont engagés officiellement.

C'est la fête du Football qui clôture la saison 2024/2025

PLANNING 2024 - 2025 FOOT ANIMATION

	Date	U6 - U7	U8 - U9	U10 - U11	U12 - U13		EFF - U6F à U9F	U10F - U11F
AOUT	31/8				REUNION EDUCATEURS			
SEPTEMBRE	7/9							
	14/9			RENTREE DU FOOT				
	21/9		RENTREE DU FOOT		BRASSAGE J1			
OCTOBRE	28/9	RENTREE DU FOOT		BRASSAGE J1	BRASSAGE J2			
	5/10		PHASE 1 PLATEAU 1 CHEZ A	BRASSAGE J2	BRASSAGE J3		RENTREE DU FOOT	RENTREE DU FOOT
	12/10	PHASE 1 PLATEAU 1 CHEZ A		BRASSAGE J3	BRASSAGE J4		PLATEAU 1	PLATEAU 1 Foot à 5
	19/10			BRASSAGE RATTRAPAGE	BRASSAGE RATTRAPAGE			
	26/10							
NOVEMBRE	2/11							
	9/11		PHASE 1 PLATEAU 2 CHEZ B	PHASE 1 J1	ACCESSION PHASE 1 J1	CLASSIQUE PHASE 1 J1	PLATEAU 2 "halloween" 	PLATEAU 2 Foot à 5
	16/11	PHASE 1 PLATEAU 2 CHEZ B		PHASE 1 J2	ACCESSION PHASE 1 J2	CLASSIQUE PHASE 1 J2		PLATEAU 3 Foot à 5
	23/11		PHASE 1 PLATEAU 3 CHEZ C	PHASE 1 J3	ACCESSION PHASE 1 J3	CLASSIQUE PHASE 1 J3	PLATEAU 3	
	30/11	PHASE 1 PLATEAU 3 CHEZ C		PHASE 1 J4	ACCESSION PHASE 1 J4	CLASSIQUE PHASE 1 J4		PLATEAU 4 Foot à 5
DECEMBRE	7/12		PHASE 1 PLATEAU 4 CHEZ D		FESTIVAL FOOT		FUTSAL DE NOEL 	FUTSAL DE NOEL
	14/12	 PLATEAU FUTSAL DE NOEL 		PHASE 1 J5	ACCESSION PHASE 1 J5	CLASSIQUE PHASE 1 J5	PLATEAU 4	JOURNEE 1 Découverte Foot à 8
	21/12	   		PHASE 1 RATTRAPAGE	JOURNÉE DE RATTRAPAGE			
	28/12	 						
JANVIER	4/1	  						
	11/1	PHASE 1 PLATEAU 4 CHEZ D		PHASE 1 J6	ACCESSION PHASE 2 J1	CLASSIQUE PHASE 2 J1	PLATEAU 5 "Gâteau des rois" 	PLATEAU 5 Foot à 5
	18/1		PHASE 1 PLATEAU 5 CHEZ E	PHASE 1 J7	ACCESSION PHASE 2 J2	CLASSIQUE PHASE 2 J2		JOURNÉE 2 Découverte Foot à 8
	25/1	PHASE 1 PLATEAU 5 CHEZ E		PHASE 1 RATTRAPAGE	2 ^{EME} T. FESTIVALFOOT / CHALLENGE DEP.		PLATEAU 6	PLATEAU 6 Foot à 5
MARS	1/2		PHASE 2 PLATEAU 6 CHEZ A		ACCESSION PHASE 2 J3	CLASSIQUE PHASE 2 J3		JOURNÉE 3 Découverte Foot à 8
	8/2				JOURNÉE DE RATTRAPAGE			
	15/2							
	22/2							
	1/3	PHASE 2 PLATEAU 6 CHEZ A 		PHASE 2 J1	ACCESSION PHASE 2 J4	CLASSIQUE PHASE 2 J4	PLATEAU 7	JOURNÉE 7 Foot à 5
	8/3		PHASE 2 PLATEAU 7 CHEZ B	PHASE 2 J2	ACCESSION PHASE 2 J5	CLASSIQUE PHASE 2 J5		JOURNÉE 8 Foot à 5
	15/3	PHASE 2 PLATEAU 7 CHEZ B		PHASE 2 J3	JOURNÉE DE RATTRAPAGE		PLATEAU 8 "Carnaval" 	JOURNÉE 4 Découverte Foot à 8
	22/3		PHASE 2 PLATEAU 8 CHEZ C	PHASE 2 J4	ACCESSION PHASE 2 J6	CLASSIQUE PHASE 3 J1		
	29/3	PHASE 2 PLATEAU 8 CHEZ C		PHASE 2 J5	ACCESSION PHASE 2 J7	CLASSIQUE PHASE 3 J2	PLATEAU 9	PLATEAU 9 Foot à 5
AVRIL	5/4		PHASE 2 PLATEAU 9 CHEZ D	PHASE 2 RATTRAPAGE	FINALE FESTIVAL FOOT			PLATEAU 10 Foot à 5
	12/4							
	19/4							
	26/4	PHASE 2 PLATEAU 9 CHEZ D 		PHASE 2 J6	ACCESSION PHASE 2 J8	CLASSIQUE PHASE 3 J3	PLATEAU 10 "Pâques" 	JOURNÉE 5 Découverte Foot à 8
MAI	3/5							
	10/5							
	17/5		PHASE 2 PLATEAU 10 CHEZ E	PHASE 2 J7	ACCESSION PHASE 2 J9	CLASSIQUE PHASE 3 J4		
	24/5	PHASE 2 PLATEAU 10 CHEZ E			ACCESSION PHASE 2 J10	CLASSIQUE PHASE 3 J5		
	31/5				JOURNÉE DES FÉMININES (date à définir)			
JUIN	7/6	JND U6 U7 						